



LE 10 NOVEMBRE 2009

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi le 9 novembre 2009, ajournée au mardi 10 novembre 2009 à 18 h 45, à laquelle sont présents:

M. Jean-François Duclos, conseiller
M. Éric Desaulniers, conseiller
M. Pierre Carignan, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présents :Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

4603-101109 **ADJUDICATION DE L'ÉMISSION : RÈGLEMENTS NOS 1064, 1091, 1104, 1103 ET 1119**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Carignan et résolu unanimement :

QUE la Ville de Beupré accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse populaire Desjardins Mont Sainte-Anne pour son emprunt de 1 314 200 \$ par billets en vertu des règlements numéros 1064, 1091, 1104, 1103 et 1119, au prix de 100 échéant en série cinq (5) ans comme suit :

50 800 \$	3,41%	18 novembre 2010
52 900 \$	3,41%	18 novembre 2011
54 600 \$	3,41%	18 novembre 2012
56 600 \$	3,41%	18 novembre 2013
1 099 300 \$	3,41%	18 novembre 2014

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

4604-101109 **MODALITÉS DE L'ÉMISSION : RÈGLEMENTS NOS. 1064, 1091, 1104, 1103 ET 1119**

ATTENDU que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beupré souhaite emprunter par billet un montant total de 1 314 000 \$:

Règlement no 1064	287 000 \$
Règlement no 1091	41 700 \$
Règlement no 1104	59 500 \$
Règlement no 1103	1 000 \$
Règlement no 1119	925 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Duclos, appuyé par M. Pierre Renaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 314 200 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 1064, 1091, 1104, 1103 et 1119 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le trésorier;

QUE les billets soient datés du 18 novembre 2009;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2010	50 800 \$
2011	52 900 \$
2012	54 600 \$
2013	56 600 \$
2014	58 700 \$
2014	1 040 600 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Beaupré émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, C'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 novembre 2009), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 1064, 1091, 1104, 1103 et 1119, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

4605-101109 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Renaud, appuyé par Monsieur le conseiller Éric Desaulniers et résolu unanimement que cette séance soit levée à 19 h.

Michel Paré
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe